

*Pour être annexé à la délibération  
n°2023-01 du 7 mars 2023*

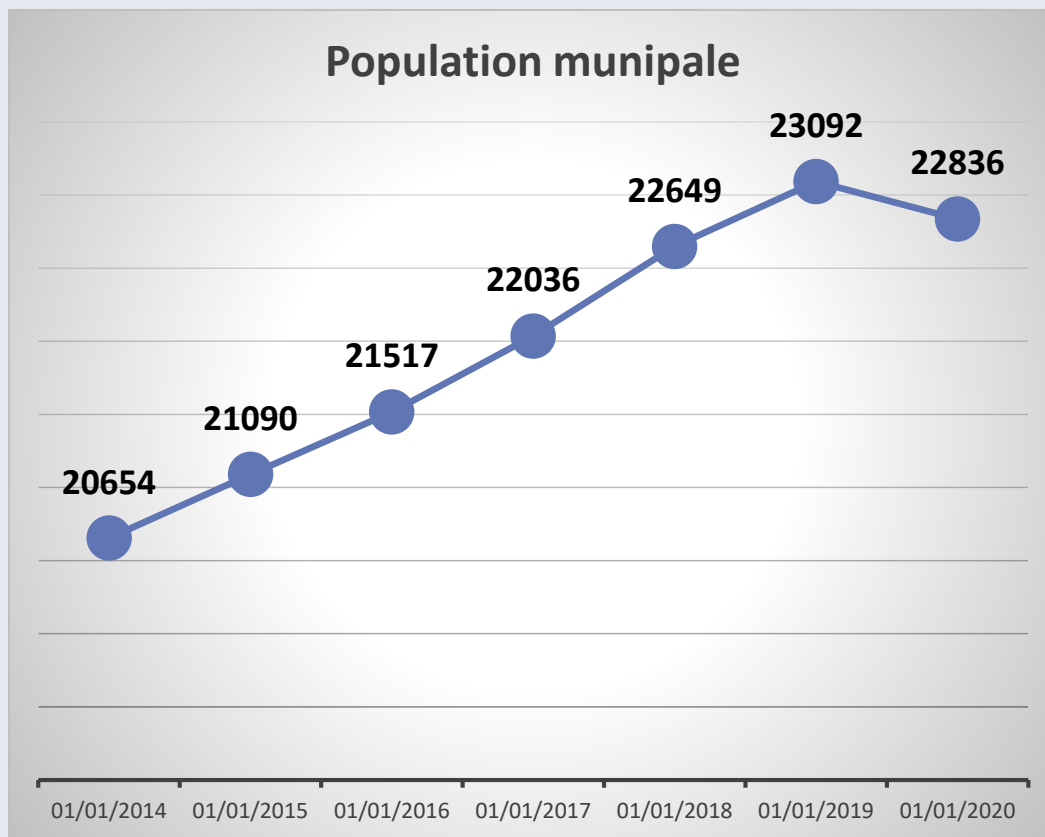


## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

La présentation d'un Rapport d'orientation budgétaire est une obligation légale.

- Il doit comporter les données suivantes :
  - les orientations budgétaires
  - les engagements pluriannuels envisagés
  - la structure et la gestion de la dette
  - la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
  - l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

# LA POPULATION MUNICIPALE LABELLISÉE DE 2014 À 2020



- Il est étonnant d'enregistrer une baisse de la population, d'autant que, du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, l'enquête annuelle de recensement qui devait se tenir en 2021 a été reportée en 2022. Entre 2021 et 2022, le FJT de Vélizy-Villacoublay a été ouvert.

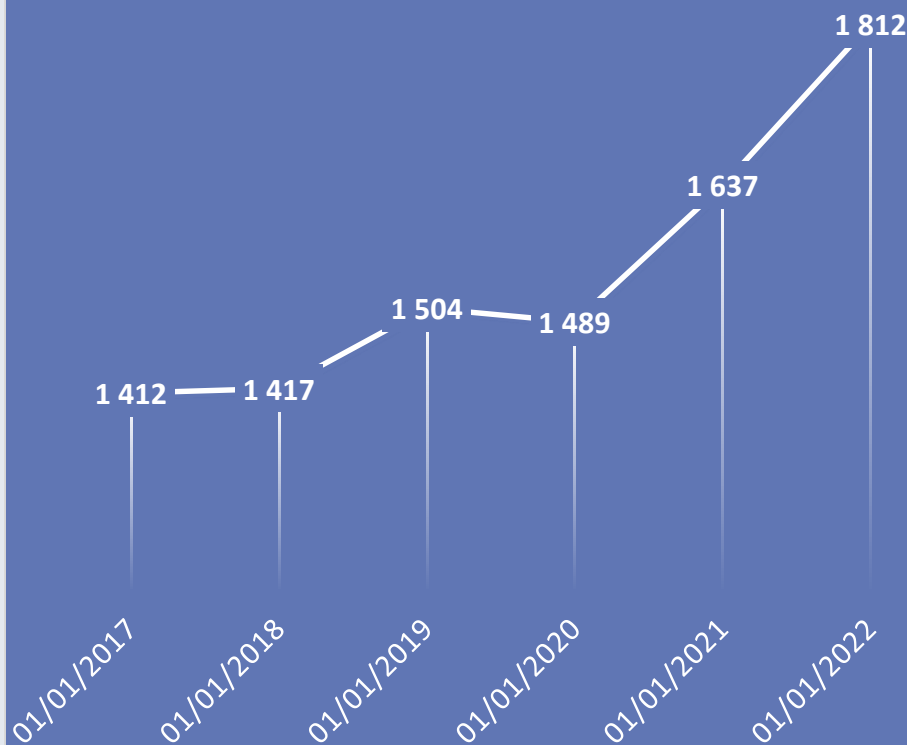
*Chiffre officiel Insee, de la population municipale vélizienne, au 1/1/23– Donnée labellisée 2020= enquêtes annuelles de recensement 2018-2022*

# STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES DE LA CAF

- Vélizy-Villacoublay compte 4175 ménages allocataires de la CAF au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 2% d'augmentation par rapport à l'an dernier.
- Cette augmentation est uniquement due aux 77 ménages d'allocataires isolés, sans enfant, soit 1925 ménages d'allocataires isolés au total.
- Le pourcentage des familles dans le total des ménages allocataires passe ainsi de 53% à 52%.
- La ville compte 97 nouveaux jeunes de moins de 25 ans percevant une allocation logement (611 au total), cela peut correspondre à l'ouverture du FJT le 22 mars 2021.
- Par ailleurs, la CAF dénombre 160 bénéficiaires de l'AAH et 80 enfants dont les familles perçoivent l'AEEH.

# LES ALLOCATAIRES DE LA CAF VIVANT SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS

NB DE PERSONNES VIVANT SOUS LE SEUIL DES BAS REVENUS DE LA CAF



Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 1014 ménages véliziens vivaient sous le seuil de bas revenus de la CAF (1135€ par UC), soit 67 de plus qu'en 2021.

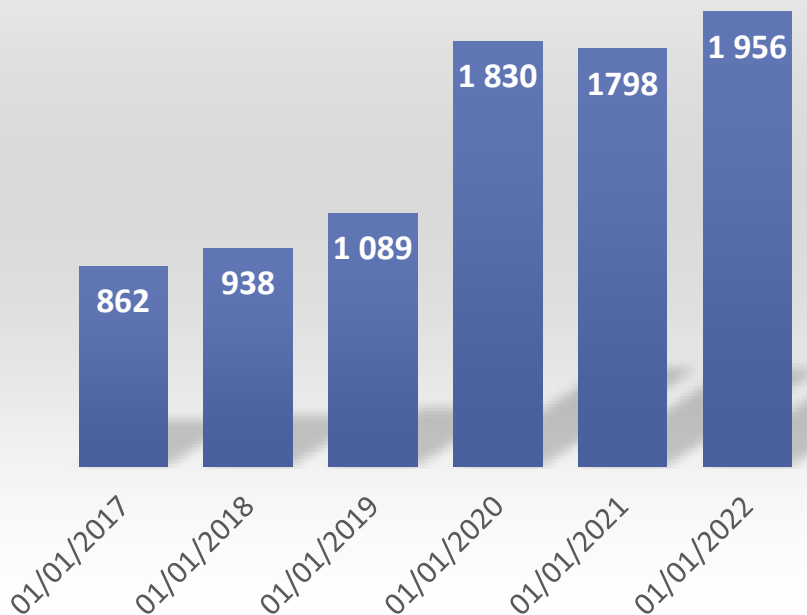
Cette augmentation porte en quasi-totalité sur les couples sans enfant et les personnes isolées.

A noter que les étudiants ne percevant qu'une aide au logement ne sont pas compris dans le calcul des ménages à bas revenus. Mais une partie des jeunes actifs des 3 résidences et du FJT peuvent percevoir des revenus précaires sous le seuil de bas revenus.

Le nombre d'allocataire dépendants à 100% des prestations CAF est en légère baisse, de 402 à 386 ménages.

# LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITE

Nombre de Véliziens couverts par la prime d'activité

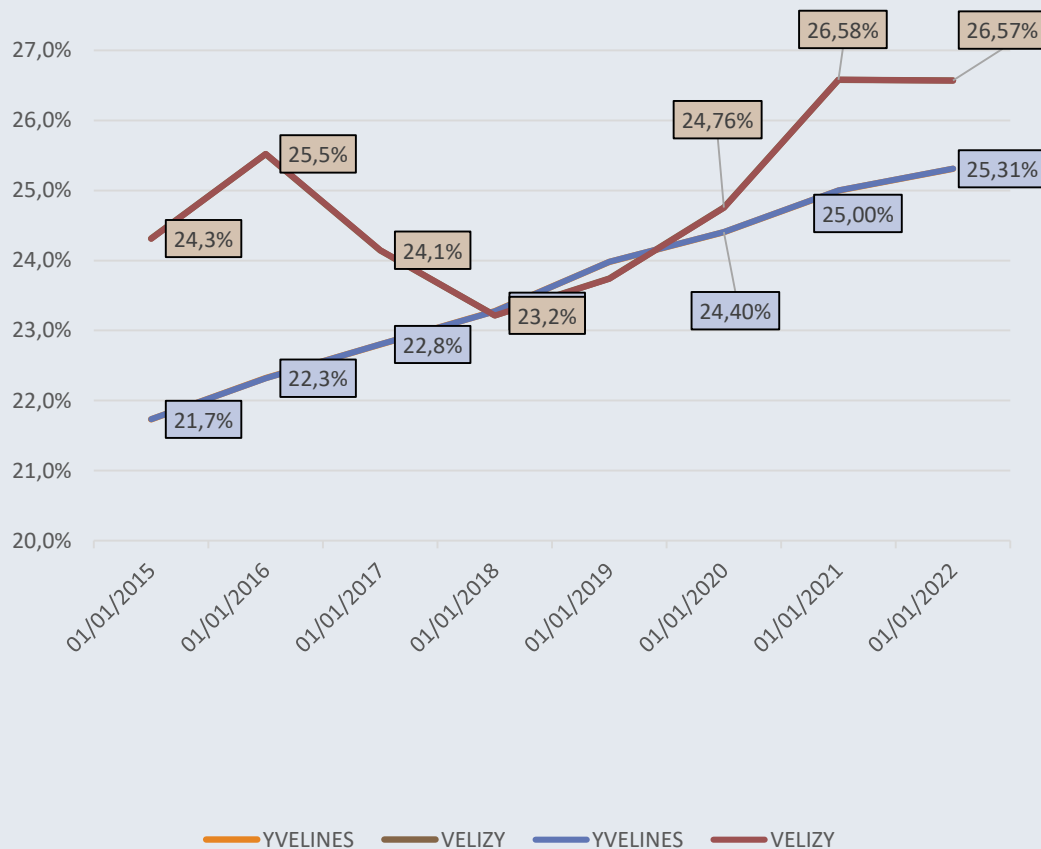


- Le nombre de Véliziens percevant la prime d'activité augmente, mais globalement reste au même niveau sur les 3 dernières années.
- Vélizy compte 239 bénéficiaires du RSA représentant 483 personnes, chiffre en très légère diminution par rapport à l'an dernier.
- 55 d'entre eux perçoivent également la prime d'activité.

# EVOLUTION DU TAUX DE FAMILLES MONOPARENTALES

(DONNÉES CAF 1/1/2022)

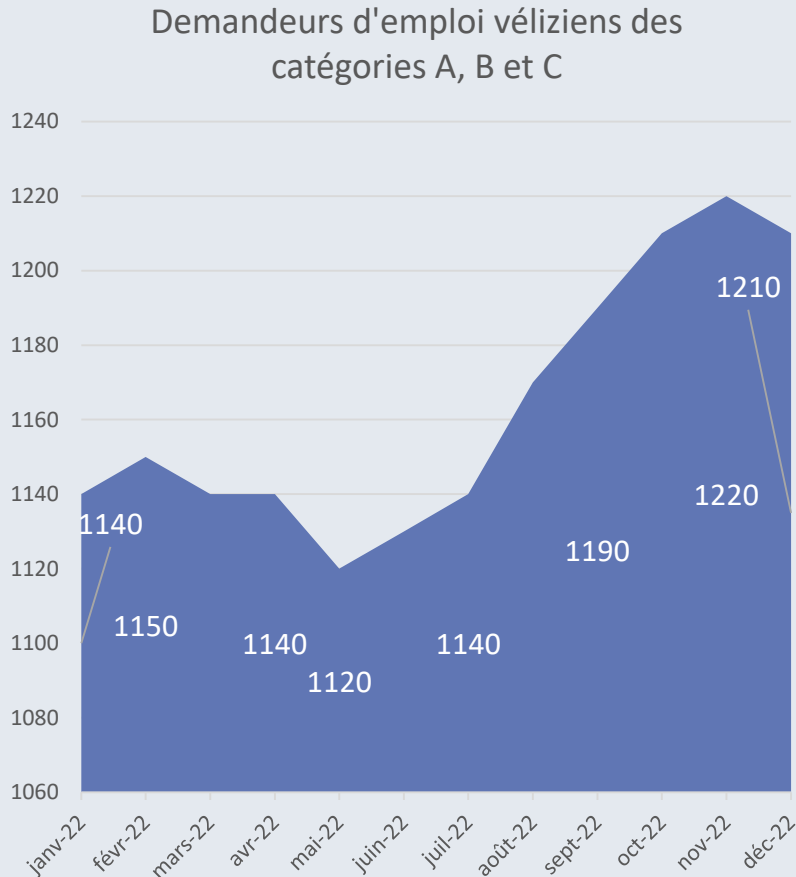
% des familles monoparentales de la CAF



- Au niveau du département des Yvelines, le taux de familles monoparentales, allocataires de la CAF s'accroît régulièrement chaque année .
- Pour Vélizy-Villacoublay, la courbe est plus accidentée, avec une baisse importante entre 2017 et 2019. Identique à celle de l'an passé, la part des familles monoparentales reste supérieure à celle du Département.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Vélizy-Villacoublay comptait 575 familles monoparentales sur un total de 2164 familles. 69 familles monoparentales ont 3 enfants ou plus.

# LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DONNEES PÔLE EMPLOI



- Le nombre des Véliziens sans emploi ou en emploi partiel, est en hausse au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 mais reste inférieur à celui précédant la période Covid.
- 1360 demandeurs d'emploi toutes catégories en décembre 2022:
  - 690 femmes
  - 140 jeunes de moins de 25 ans
  - 350 inscrits âgés de 50 ans et plus
  - 160 d'entre eux sont au chômage depuis 3 ans et plus et 240 de 1 à 2 ans.
  - 37% ont un niveau d'étude supérieure, 35% ont un niveau bac +1 ou 2 années et 28% n'ont pas le bac.
  - 130 sont bénéficiaires du RSA dont 30 sont au chômage depuis 2 ans et plus



# L'ORGANISATION DU CCAS

# LE PERSONNEL DU CCAS

Le personnel du CCAS est mis à disposition par la commune. Depuis 2022, le CCAS recrute en direct son personnel temporaire et en cas de départ d'un agent.

Le CCAS rembourse à la commune l'intégralité des frais de personnel mis à disposition

Les agents ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Le CCAS est situé à l'Espace Edouard Tarron, locaux de la SEMIV loués par la commune. Le CCAS rembourse sa part de loyer à la commune.

Les horaires de fermeture du mardi soir ont été étendus jusqu'à 20h. Les horaires de travail des agents ont été adaptés pour respecter les 38h hebdomadaires

# LE CCAS : UNE EQUIPE DE 11 AGENTS POUR 9,8 ETP

## Le personnel du ccas

C : 5 agents pour 4,5 ETP

B : 1 agent pour 0,7 ETP

A : 5 agents pour 4,3 ETP

- La moyenne d'âge au 31/12/20212 est de 46 ans.
- 73% de l'équipe a une ancienneté supérieure à 5 ans.
- 1 seul agent permanent a été recruté directement par le CCAS : la directrice adjointe.
- Le CCAS a également recruté en direct les agents de convivialité du dispositif Yes plus et a accueilli une stagiaire rémunérée, assistante sociale de 3<sup>ème</sup> année

# 1843 RENDEZ-VOUS ET VISITES A DOMICILE EN 2022

439 rdv de permanence

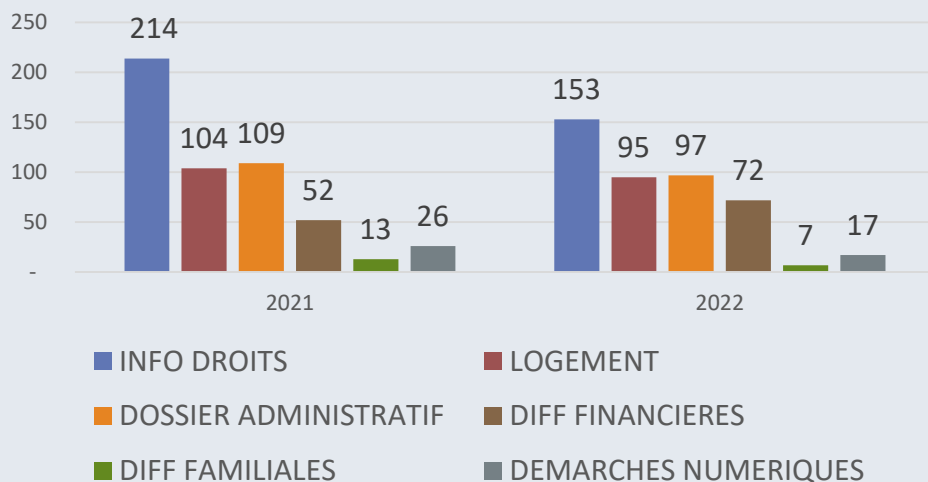
593 visites à domicile

704 autres rendez-vous

107 rendez-vous  
téléphoniques

# 4 PERMANENCES D'ACCUEIL TOUT PUBLIC HEBDOMADAIRES

répartition des rendez-vous de permanence par  
objet



437 rendez-vous de permanence ont été réalisés en 2022, contre 518 en 2021. Si le nombre de rendez-vous proposés au public n'a pas changé, l'analyse montre que 25% des personnes qui prennent rendez-vous ne viennent pas et ne préviennent pas non plus. Ce chiffre monte à 36% concernant les rendez-vous du Point relais CAF.

Au total, 390 ménages différents sont venus en permanence (415 en 2021) : 32% de personnes seules, 28% de familles et 24% de personnes âgées.

35% des demandes concernent une information sur les droits contre 41% en 2021. cette diminution est sans doute en lien avec le fait que plus du tiers des rendez-vous CAF ne sont pas honorés.

On observe également une augmentation des rendez-vous liés à des difficultés financières : de 10% en 2021 à 16% en 2022.

# LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

- Le CCAS compte 2 travailleurs sociaux, pour 1,8 ETP.
- Leurs missions se décomposent en :
  - Rendez-vous tout public : 3 permanences par semaine
  - Suivis sociaux pour les personnes âgées ou handicapées sans enfants à charge
  - Rendez-vous ou visites à domicile ponctuelles dans le cadre de la procédure d'expulsion, de la domiciliation, du regroupement familial ou encore de la scolarisation à domicile
- En 2022, elles ont ainsi réalisé 968 rendez-vous et visites à domicile qui ont concerné 555 ménages véliziens différents.
- Au mois de janvier 2023, les 2 travailleurs sociaux accompagnent jusqu'à la résolution de l'ensemble de leurs difficultés 23 ménages.
  - En 2022, l'accompagnement social faisant suite à un signalement de personnes fragiles a concerné 67 ménages. 13 demandes de protection juridique ont été réalisées par le CCAS.

# LA CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE

- Les ménages accompagnés :
  - la problématique des violences intrafamiliales est toujours très présente, qu'elle soit féminine, masculine, ou sur des enfants : 59% des ménages reçus
  - Difficultés éducatives avec des enfants parfois très jeunes, adolescents ou des jeunes adultes. Augmentation des orientations vers le soin.
  - Fréquence des passages à l'acte : séparation subite, violence, suicide à tout âge
- 64 séances du parcours vie affective auprès des CM2 et des collégiens, soit environ 1920 élèves concernés
  - CM2 : puberté, relations garçons/filles, respect
  - 6<sup>ème</sup> : connaissance et estime de soi
  - 5<sup>ème</sup> : image de soi, regard des autres, respect des différences
  - 4<sup>ème</sup> : puberté, adolescence, relations garçon/fille
  - 3<sup>ème</sup> : relations amicales, amoureuses et sexuelles
- 8 groupes de paroles de collégiens ont pu avoir lieu dans les deux collèges de la ville
- 9 groupes de paroles de parents

# L'ANIMATRICE DE VIE SOCIALE

(0,50 ETP AU CCAS)

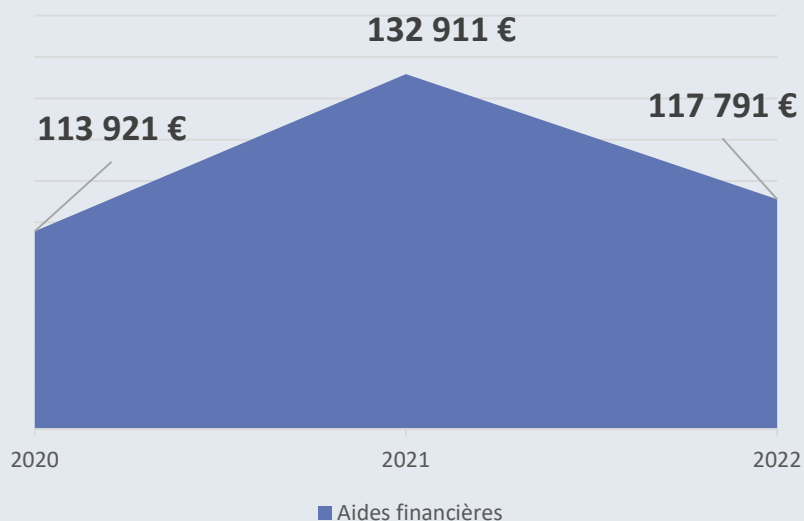
- 19 personnes accompagnées en 2022,
  - 175 visites à domicile
  - Soit environ 10 visites par personne
- Profil des personnes accompagnées par l'animatrice :
  - Personne en situation d'isolement social ( absence de famille, relation familiale conflictuelle ou distante, absence de réseau amical...)
  - Personne en incapacité de sortir seule ou en difficulté de déplacement
  - Personne ayant besoin d'échanger et de communiquer, en recherche de lien social
  - Personne présentant des fragilités psychologiques (avec ou sans suivi médical) ou personne en situation de maladie, de deuil récent...
  - Personnes souhaitant des moments de convivialité ( jeux de société, lecture, peinture, dessin...)

Le lien de confiance ainsi créé facilite ensuite l'orientation vers les autres services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile. L'orientation vers les animations de l'Espace seniors est également travaillée.



# LES AIDES FINANCIÈRES DE LA CP EN MONTANT EN 2022

Aides accordées en CP



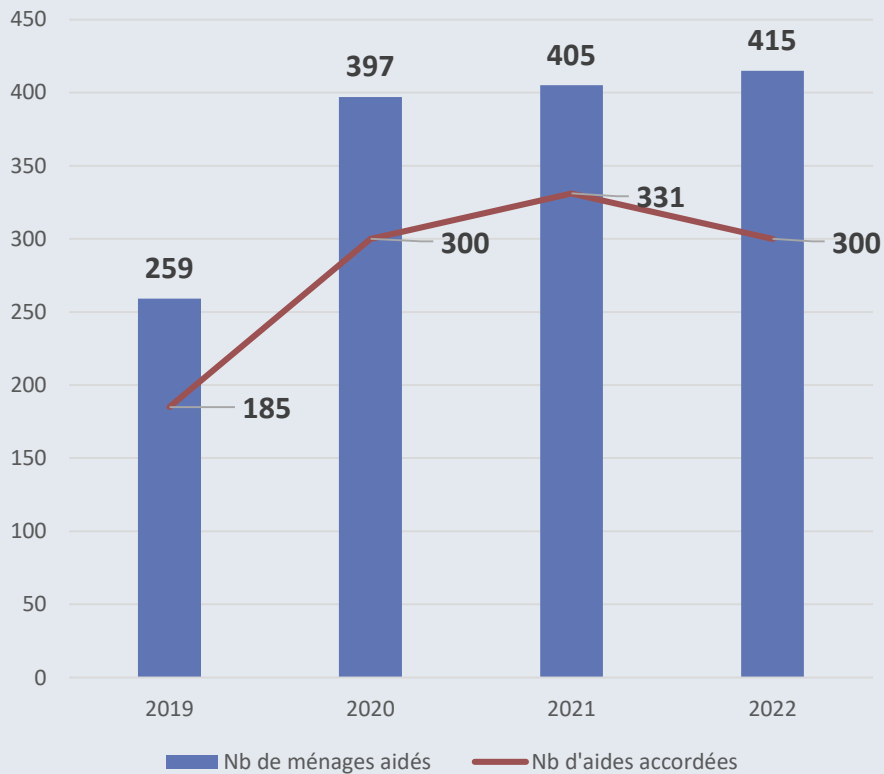
\* Cette données correspond aux comptes 6562 et 6561 en fonctionnement, régie TSU et 274 en investissement (prêts d'honneur)

Globalement, le montant des aides accordées par la CP en 2022 baisse de 11% par rapport à 2021. Dans le détail, les évolutions sont très contrastées, avec une baisse significative des aides à l'adaptation du logement, liée à la fin de la reprise des demandes en attente auprès de Soliha.

|                 | 2021     | 2022     | %    |
|-----------------|----------|----------|------|
| ATSV            | 26 127 € | 23 553 € | -10% |
| AMIL            | 9 640 €  | 6 060 €  | -37% |
| AIDE FI GEN     | 14 946 € | 16 729 € | 12%  |
| MUTUELLE        | 10 560 € | 10 790 € | 2%   |
| ESPECES         | 1 217 €  | 1 029 €  | -15% |
| TICKETS SERVICE | 1 890 €  | 2 275 €  | 20%  |
| SOLIHA          | 31 329 € | 12 197 € | -61% |
| ENERGIE CCAS    | 24 255 € | 29 040 € | 20%  |
| COUP POUCE      | 6 800 €  | 12 600 € | 85%  |
| PRÊT HONNEUR    | 4 568 €  | 210 €    | -95% |
| AIDE NAVIGO     | 1 579 €  | 3 309 €  | 110% |

# UN NOMBRE DE MÉNAGES AIDÉS PAR LA CP EN CONSTANTE AUGMENTATION

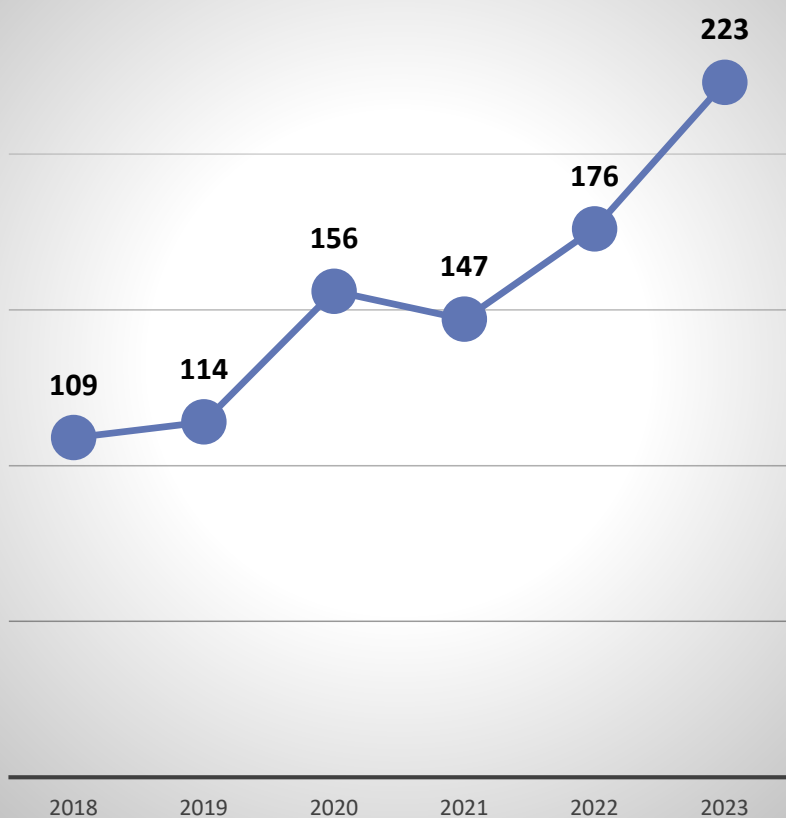
Nombre d'aides accordées en CP et nombre de ménages aidés en 2022



- En 2022, la commission permanente du CCAS a accordé 415 aides financières.
- 300 ménages différents ont été aidés :
  - 459 personnes (492 en 2021)
  - dont 77 enfants
- Les 300 ménages se répartissent comme suit :
  - 224 personnes âgées
  - 22 personnes handicapées
  - 33 familles
  - 21 autres adultes

# FOCUS SUR L'AIDE A L'ÉNERGIE

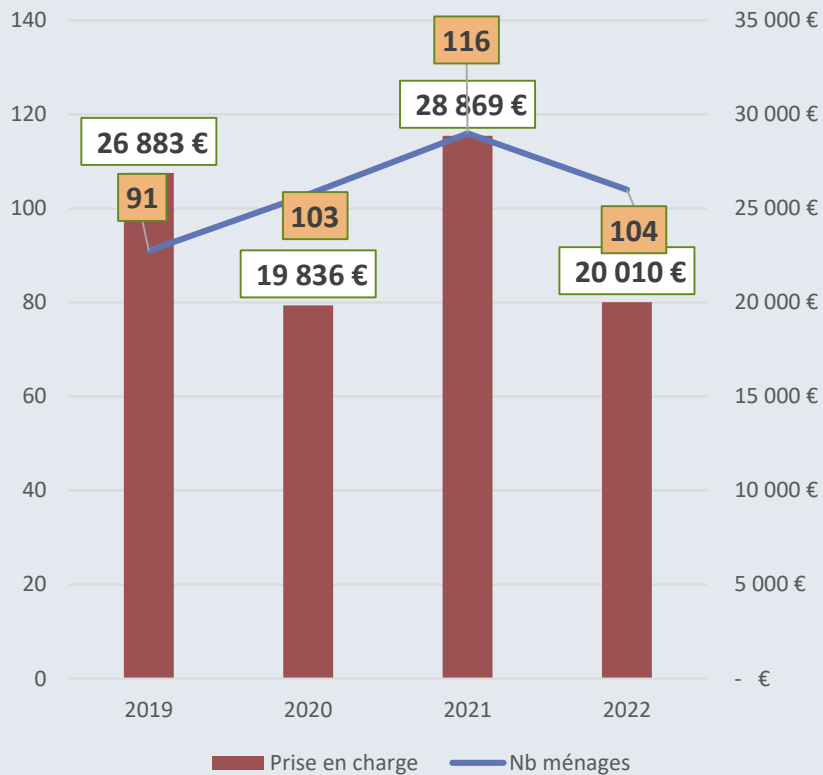
## Nombre de demandes Energie



- Les aides aux personnes âgées représentent 66% du total des aides de la CP
- Les aides aux personnes handicapées en représentent 16%
- Parmi ces aides, l'aide à l'énergie, de 165€ annuels, est de plus en plus sollicitée.
- De plus, le critère de ressource utilisé étant passé au Revenu Fiscal de Référence plus avantageux, plus de Véliziens peuvent y prétendre

# LES AIDES DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE POUR LES VÉLIZIENS

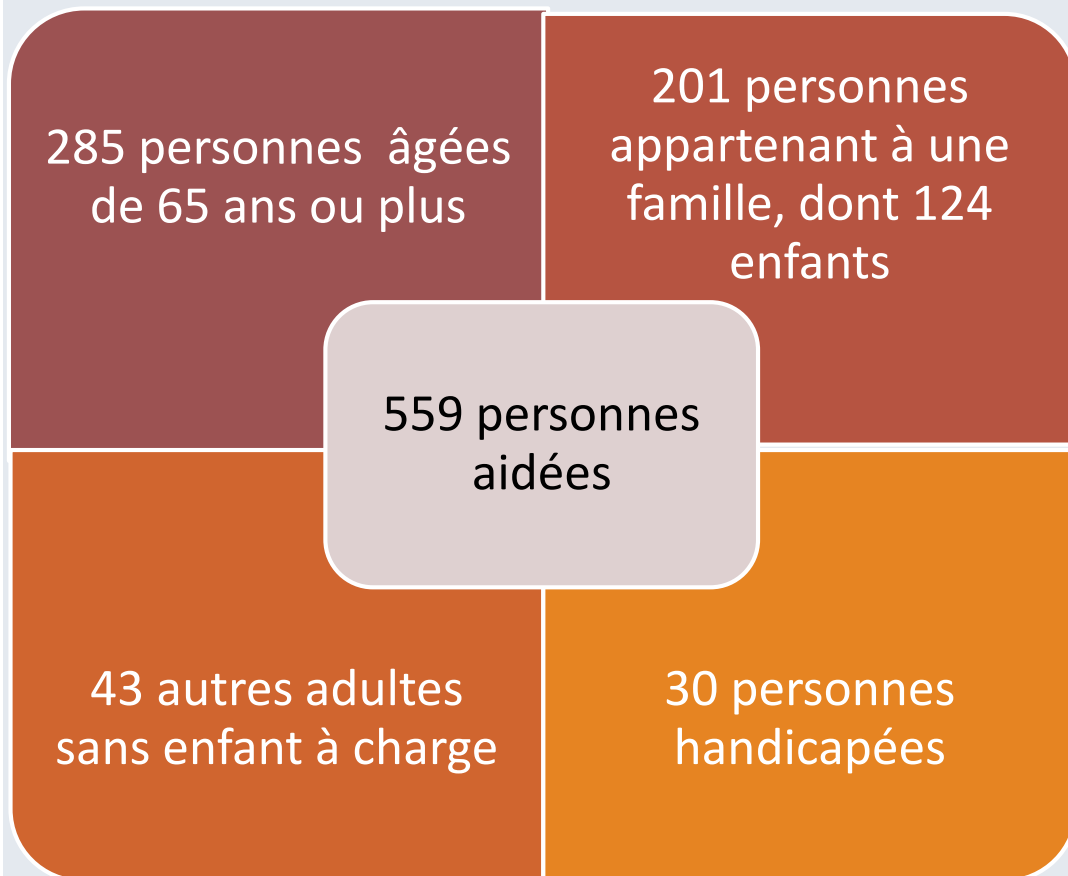
Nombre de ménages aidés et montants de la prise en charge par le CCAS



Le nombre de demandes d'accès à l'épicerie solidaire est en baisse, tant en montant de prises en charge qu'en nombre de ménages aidés.

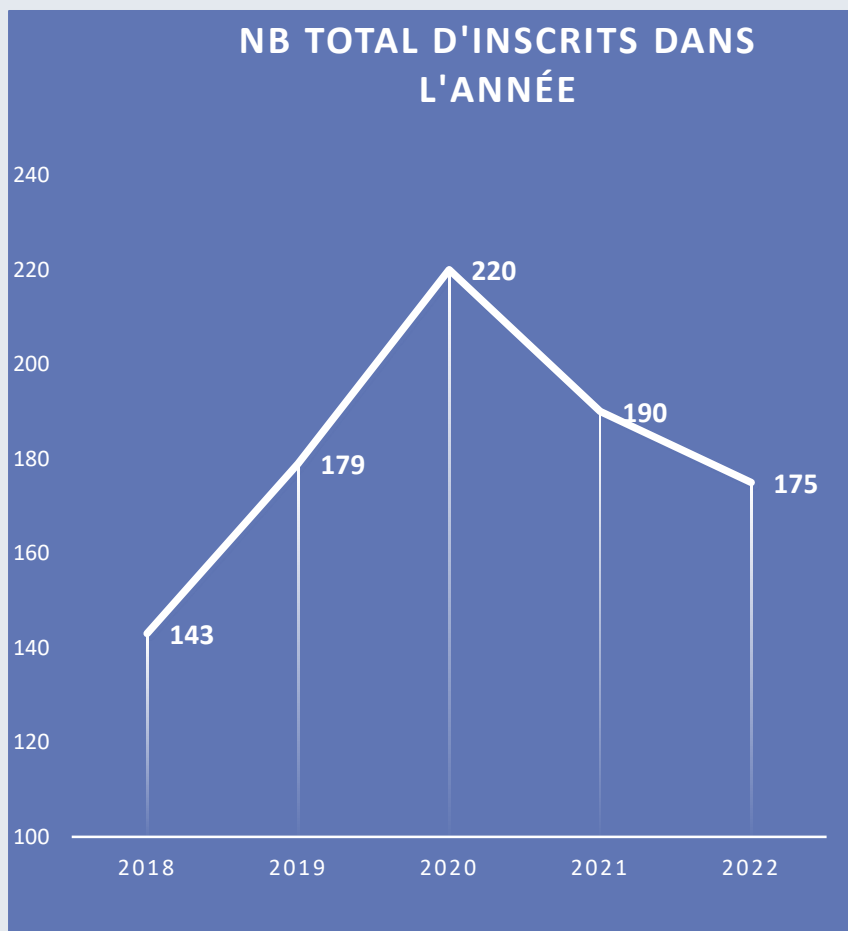
- L'Épicerie s'adresse à 43% à des familles, puis à des adultes sans enfant à charge pour 33%. Les personnes âgées et handicapées représentent 23% des bénéficiaires.
- Début janvier 2023, plusieurs axes de travail ont été décidés en concertation :
  - Attribution annuelle pour les personnes à très petites ressources sans évolution possible : personne à l'ATSV par exemple
  - Attribution initiale de 8 semaines au lieu de 4 afin de limiter le nombre de renouvellement et de rendez-vous à prendre avec les travailleurs sociaux
  - Possibilité de dépasser les 16 semaines annuelles suivant les situations

# CATÉGORIES DE PERSONNES AIDÉES PAR LA CP ET L'ÉPICERIE EN 2022



- 559 personnes différentes ont bénéficié d'une aide financière du CCAS, directement par la CP ou indirectement via la subvention versée à l'Épicerie solidaire.
- C'est 56 personnes de moins qu'en 2021.

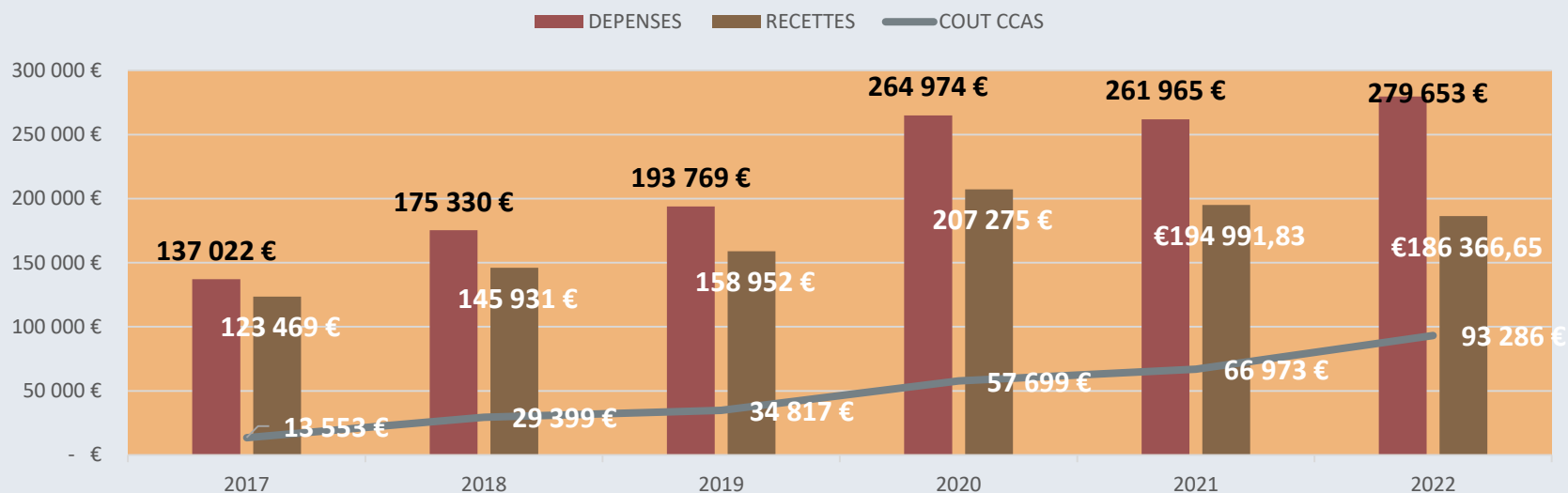
## PORTAGE DE REPAS : NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES EN 2022



- 175 personnes se sont inscrites au portage de repas en 2022. Ce nombre est similaire à celui de 2019, avant l'épidémie de la Covid 19.
- Quelques données :
  - 44 personnes sont en tarif social ou tarif 1, ce qui représente 25% des bénéficiaires contre 29% en 2021.
  - 88% sont âgés de 75 ans et plus
  - 77% vivent seuls
  - 15% ont un régime alimentaire adapté

# LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CCAS PAR BÉNÉFICIAIRE EST DE 533€ PAR AN

## Dépenses et recettes - coût net

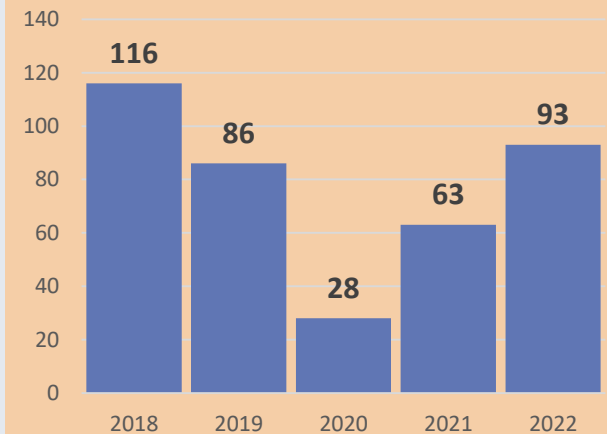


- 35 779 repas ont été livrés en 2022, dont 74% de déjeuner.
  - A noter les 1652 repas du soir en plus, soit 22% d'augmentation, sans doute lié à la nouvelle unité « déjeuner + dîner », financièrement plus avantageuse (27% des commandes).
- Le nombre de repas moyen par bénéficiaire continue d'augmenter
  - de 172 en 2020, puis 190 en 2021 et 204 en 2022.

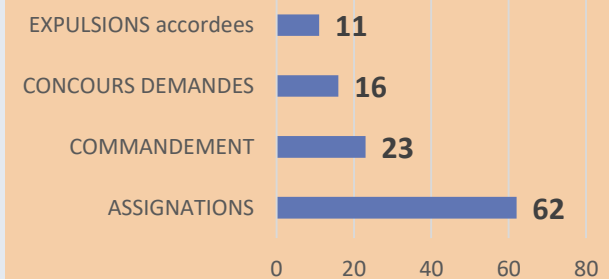
# AUTRES ACTIVITÉS COURANTES

- **Près de 1000 dossiers administratifs traités en 2022, dont :**
  - 304 Pass Navigo Améthyste
  - 62 demandes d'APA
  - 75 dossiers MDPH
  - 45 demandes de compléments santé solidaire
  - 59 domiciliations dont 29 nouvelles demandes.
    - 5 familles ont été domiciliées au CCAS.
  - 144 inscriptions et arrêts du portage de repas
  - 130 sorties et entrées dans l'année sur 334 Inscriptions à la téléassistance
  - 460 inscrits sur le registre des personnes fragiles
- **Les expulsions et l'état d'urgence sanitaire**
  - 2022 : rattrapage des mesures d'expulsion mises en attente suite aux trêves liées à la Covid 19
  - **112 mesures concernant 93 ménages véliziens soit 30 ménages de plus qu'en 2021**

Nb de ménages concernés par une mesure d'expulsion



les différentes étapes de la procédure d'expulsion en 2022





# LE VOYAGE ANCV



**le voyage ANCV 2022 s'est déroulé à La Baule du 17 au 24 septembre**

- 40 personnes ont participé, dont 15 ont bénéficié de l'aide ANCV
- 11, 12 et 12 personnes étaient respectivement en tarif 1, 2 et 3. Seules 5 personnes ont réglé le voyage au prix coûtant de 557€.

# LES AXES DE TRAVAIL POUR 2023

## ■ Sur le plan financier

- Passage à la M 57
- Nouvelle consultation pour le portage de repas : 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Nouvelle consultation pour le marché transport : 18 avril 2023
- Nouvelle convention pour la téléassistance : 1<sup>er</sup> juillet 2023

## ■ En matière de partenariat

- Protocole de partenariat avec le TAD de Grand Versailles
- Partenariat à développer avec l'agence AutonomY
- Participation des travailleurs sociaux aux cafés rencontre de l'épicerie solidaire
- Projet d'une semaine d'animation autour de la santé mentale

# LE BUDGET DU CCAS

# DETTE ET ENGAGEMENT PLURIANNUEL

Le CCAS n'est propriétaire d'aucun immeuble ou véhicule.

Aucun investissement, hors matériel courant, n'est prévu en 2023.

Le CCAS n'a ni emprunt, ni dette et n'envisage pas d'engagement pluriannuel.

# LES GRANDES LIGNES BUDGÉTAIRES DU CCAS

|   | BP 2022 + DM      | Estimation<br>CA 2022 | Propositions<br>BP 2023 |
|---|-------------------|-----------------------|-------------------------|
| Section fonctionnement  | <b>1 108 985€</b> |                       | <b>1 094 420€</b>       |
| Dépenses  |                   | 1 065 677 €           |                         |
| Recettes  |                   | 1 121 439€            |                         |
| Section investissement  | <b>33 773€</b>    |                       | <b>34 187€</b>          |
| Dépenses  |                   | 910 €                 |                         |
| Recettes  |                   | 23 961€               |                         |
| <b>Excédent 2022 : Investissement 23 051€ et fonctionnement 55 762€</b> |                   |                       |                         |

Les dépenses d'investissement de 2022 consistent en une subvention d'équipement et un prêt d'honneur

# INVESTISSEMENT

| Investissement                      | BP 2022 | Estimation<br>CA 2022 | Propositions BP<br>2023 |
|-------------------------------------|---------|-----------------------|-------------------------|
| <b>Recettes</b>                     |         |                       |                         |
| 001 – Excédent reporté              | 21 133€ | 21 133€               | 23 051€                 |
| 28 – Amortissements divers          | 2 641€  | 2 641€                | 1 030€                  |
| 274 – Prêts                         | 10 000€ | 210€                  | 10 000€                 |
| <b>Dépenses</b>                     |         |                       |                         |
| 2042 – Subventions<br>d'équipement  | 10 000€ | 700€                  | 5 000€                  |
| 274 – Prêts                         | 10000€  | 210€                  | 10 000€                 |
| 21 – immobilisations<br>corporelles | 7 000€  | 0€                    | 16 000€                 |

# FONCTIONNEMENT RECETTES

| Fonctionnement  | BP 2022 + DM      | Estimation<br>CA 2022 | Propositions<br>BP 2023 |
|---|-------------------|-----------------------|-------------------------|
| <b>Recettes</b>   | <b>1 101 383€</b> | <b>1 095 131 €</b>    | <b>1 118 985 €</b>      |
| Chapitre 70 : 706 produit des services<br>(téléassistance, portage, ANCV) | 200 700€          | 206 444€              | 208 300€                |
| Chapitre 74 : 7474 : subvention commune                                   | 821 000€          | 821 000€              | 811 000€                |
| Chapitre 74 : 748 subvention<br>exceptionnelle                            | 9 428€            | 14 684€*              | 18 856€*                |
| Chapitre 002 : excédent antérieur reporté                                 | 41 403€           | 41 403€               | 77 857€                 |

\*Subventions exceptionnelles : venant du département des Yvelines pour le dispositif Yes Plus + subvention de la Conférence des Financeurs de 1720€ pour Happy Visio

# FONCTIONNEMENT DEPENSES

| Fonctionnement                                   | BP 2022+ DM | Estimation<br>CA 2022 | Propositions BP<br>2022=3 |
|--|-------------|-----------------------|---------------------------|
| <b>Dépenses</b>                                  | 1 101 383 € | 1 017 274€            | <b>1 118 985€</b>         |
| Chapitre 011 : charges générales                 | 453 260€    | 446 892€              | 449 830€                  |
| Chapitre 012 : charges de personnel              | 488 711€    | *472 320€             | 492 000€                  |
|  |             |                       |                           |
| Chapitre 65 : autres charges de gestion courante |             |                       |                           |
| 6561 +6562 +6568 (achat TSU) : secours           | 135 629€    | 118 456€              | 131 595€                  |
| 6574 : subventions associations                  | 24 200€     | 24 200€               | 18000€                    |

**Charges de personnel** : 9500€ provenant d'un rappel de Complément T indemnitaire d'avril à décembre 2022 n'ont pu être rattachés au BP 2022 et seront remboursés à la commune sur le BP 2023



## Dépenses de fonctionnement Détail Charges générales

| Fonctionnement  | BP 2022+ DM | Estimation<br>CA 2022 | Propositions BP<br>2023 |
|---|-------------|-----------------------|-------------------------|
| 604 – Prestations de service                            | 323 896€    | 319 266€              | 323 300€                |
| 62871 – Remboursement à la collectivité de rattachement | 98 107€     | 98 107€               | 98 000€                 |
| 6228 - Rémunérations diverses*                          | 21 830€     | 21 614€               | 20 000€                 |
| 6156 – Maintenance logiciels                            | 4 400€      | 4 404€                | 4 420€                  |

\* Nouvelles voies, Soliha, Happy Visio

## Dépenses de fonctionnement Détail Aides financières

| Fonctionnement                       | BP 2022 | Réalisé 2022 | Propositions BP 2023 |
|--------------------------------------|---------|--------------|----------------------|
| Aide financière généraliste          | 22 000€ | 16 729€      | 21 000€              |
| Aide à la mutuelle                   | 15 000€ | 10 790€      | 12 000€              |
| Solidarité handicap et accessibilité | 13 000€ | 12 197€      | 14 000€              |
| Aide à l'énergie                     | 29 000€ | 29 040€      | <sup>1</sup> 36 800€ |
| Achats tickets service et espèces    | 5 500€  | 4 179€       | 4 800€               |
| ATSV                                 | 24 000€ | 23 553€      | <sup>2</sup> 18 500€ |
| AMIL                                 | 12 000€ | 6 060€       | 8 000€               |
| Coup d'Pouce                         | 10 000€ | 12 600€      | 12 000€              |
| Aide transport (Navigo, Liberté+...) | 5 130€  | 3 309€       | 4 500€               |

<sup>1</sup> Montant réel versé en 2023

<sup>2</sup> Baisse de l'ATSV du fait de la réévaluation des retraites et des minima sociaux

# SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

|                  | <b>Nb d'associations</b> | <b>Montants des subventions</b> |
|------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Social/insertion | 7                        | 19 800€                         |
| Santé /handicap  | 5                        | 4 400€                          |
| Total            | 12                       | 24 200€                         |

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DOIT PRENDRE ACTE DE CE  
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PAR UNE DELIBERATION  
SPECIFIQUE**